



M. le Président de la République
Emmanuel Macron
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 15 juin 2020

Monsieur le Président,

Nous souhaitons vous alerter sur les difficultés rencontrées dans le monde de la Culture suite à la pandémie du nouveau coronavirus que nous connaissons. Pour endiguer la progression de la Covid-19, des mesures exceptionnelles ont été prises. Parmi elles, l'interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes en lieu clos dès le 7 mars a mis un coup d'arrêt à de nombreuses activités. Si les risques sanitaires encourus nécessitaient des mesures fortes, cette décision a eu un impact considérable pour le monde de la Culture.

Sensible à ces questions, vous avez tenu à apporter des réponses dès le 6 mai dernier en faveur de ce secteur particulièrement fragilisé. Ces annonces très attendues, ont été accueillies avec beaucoup de soulagement et d'espoir par les acteurs de la Culture. Malheureusement, nous constatons que les dispositions législatives mises en œuvre sont bien en deçà des annonces faites. De plus, de nombreuses questions restent sans réponse.

Pour exemple, l'année blanche promise aux intermittents du spectacle semble désormais bien lointaine. En effet, l'amendement gouvernemental voté au Sénat lors de l'examen du Projet de loi « Dispositions pour faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 » ne permet pas à

tous les intermittents d'y recourir. En effet, seuls ceux dont la fin des droits est intervenue entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2020 sont éligibles à ce dispositif. Alors que la reprise complète des activités culturelles ne devrait pas avoir lieu avant l'automne prochain au moins, de nombreux intermittents risquent de perdre leurs droits à cause de ces conditions restrictives. Ainsi, il conviendrait de prolonger l'ouverture des droits à l'assurance chômage des intermittents de douze mois à compter de la réouverture des salles accueillant plus de 5000 personnes, et cela aux mêmes taux d'indemnisation.

Ce constat s'applique également aux travailleurs dits « permittents » ou « extras » dont la précarité des contrats est connue et dont la situation risque fort de s'aggraver avec la crise. Le recours aux contrats à durée déterminée d'usage (CDDU) est très répandu dans le monde de la Culture. A nouveau, seuls les travailleurs arrivés en fin de droits entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2020 verront leurs droits à l'assurance chômage prolongés. Ces mesures apparaissent nettement insuffisantes pour protéger plus de 2 millions de « permittents » dont la majorité ne pourront pas reprendre leurs missions avant plusieurs mois. Bien que relevant du régime général, il apparaîtrait judicieux qu'ils puissent bénéficier des mêmes conditions d'indemnisation que les annexes 8 et 10 dont ils relevaient avant la réforme de 2003.

D'autre part, nous souhaiterions attirer votre attention sur l'absence de mesures envisagées pour les nouveaux entrants au régime de l'intermittence tout comme pour les intermittentes revenant de congé maternité. De même, aucune disposition précise n'a été prise pour les personnes reprenant le travail après un arrêt maladie. L'action de l'État et des pouvoirs publics apparaît urgente afin de ne pas laisser ces travailleurs sombrer dans une grande précarité.

La filière spectacle rencontre elle aussi des difficultés majeures et de nombreux professionnels se voient contraints de mettre la clef sous la porte. Pour les auto-entrepreneurs, les artisans du spectacle ou encore les indépendants, l'aide accordée de 1500 euros est considérée comme une bouffée d'oxygène. Toutefois, afin d'en simplifier l'accès au plus grand nombre, celle-ci devrait être allongée jusqu'au 31 août 2021 et ses critères d'accès assouplies.

Lors de l’allocation télévisée du 12 mars dernier, vous garantissiez que l’État ferait tout « quoi qu’il en coûte » pour « prendre en charge l’indemnisation des salariés contraints à rester chez eux » nourrissant ainsi beaucoup d’espoir dans un contexte particulièrement anxiogène. La Culture est un pilier de notre société, nous savons que vous avez à cœur, tout comme nous, de préserver ce secteur clef face à la crise que nous traversons et nous espérons que ces propositions se traduiront en actes.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l’expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-George BUFFET
Députée de Seine-Saint-Denis
Ancienne ministre

Laurence DUMONT
Députée du Calvados

Elsa FAUCILLON
Députée des Hauts-de-Seine

Régis JUANICO
Député de la Loire

Muriel RESSIGUIER
Députée de l’Hérault

Sylvie TOLMONT
Députée de la Sarthe

Michèle VICTORY
Députée de l’Ardèche